

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|--------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont part à la délibération |
| 10 | 10 | 10 |
| Date de la convocation | | |

05/06/2015

Objet de la délibération

Séance du 12 juin 2015

L'an deux mil quinze et le douze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur THIEBAUD Michel, Maire.

Présents: Monsieur BRUNEL Olivier, Mesdames CHEVROT Manon, CHRETIEN-VERON Nicole, FAULIN Laurence, Messieurs GOYARD Robert, LEBAUT Gérard, Monsieur MAARTENSE Jacob, Madame MONCHAL-NIEDERITS Véronique, Monsieur TETARD Cédric.

Madame MONCHAL-NIEDERITS Véronique a été nommée secrétaire de séance.

19 – 2015

Vœu du Conseil Municipal

relatif au projet de Center Parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces, des espaces de jeux. La forêt dans laquelle se situera le projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de pins « douglas », ne présentant pas d'enjeu environnemental ou écologique particulier.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux.

Pour autant que le projet ne se cantonne pas en une offre de tourisme « hors sol », il permettrait de faire découvrir notre territoire aux touristes, développer notre économie locale et contribuer à améliorer l'attractivité de notre région.

Lors de la réunion du débat public à Cluny, le 13 mai dernier, les responsables du projet ont indiqué que les enquêtes faites dans les Center Parcs existants montrent que les visiteurs sont de plus en plus intéressés par la découverte du territoire, hors du parc.

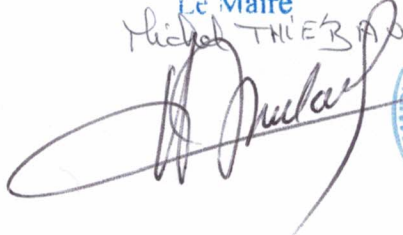
Vœu :

- Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal de Saint Marcelin de Cray apporte son soutien à l'initiative du Conseil départemental de Saône-et-Loire et du promoteur, qui ont saisi conjointement la Commission nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la transparence et de la concertation.
- Le Conseil Municipal de Saint Marcelin de Cray demande que le Conseil départemental et le Conseil régional conditionnent leur soutien à ce que l'investisseur opte clairement pour un tourisme ouvert, prenant en compte l'environnement humain, culturel, patrimonial et naturel et que le porteur de projet se concerta avec les Offices de Tourisme, et en particulier celui du Clunisois, pour étudier des formules incluant des « pass découverte », liant l'offre de Center Parcs à celle du Clunisois, en circuit court.
- Dans ce débat, nous appelons au dialogue entre toutes les sensibilités, sans a priori ni ostracisme, qui est le meilleur gage de la construction d'un projet, ouvert, dynamique, réellement adapté au Clunisois, créateur d'emplois et facteur de développement local.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Sous-Préfecture de S & L à
Charolles le ..26/06/2015
et publié, affiché ou notifié le ..26/06/2015

Le Maire

Michel THIEBAUD




Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Michel THIEBAUD.